

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 27 JANVIER 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2022
Affichage du 18.01.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens suite à la convocation du 18.01.2022, affichée le 18 janvier 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BOUTTIER Jean-Jacques, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme ROYER-BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Pascal COUDRAY est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.01.011

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT SECURITAIRE DU BOURG DE LA VENTROUZE

Le Président rappelle aux membres du conseil l'aménagement sécuritaire du cœur de bourg de La Ventrouze. Ce projet fait l'objet d'une demande de DETR répétée depuis plus de 3 ans. Il convient de finaliser cet aménagement.

Pour se faire la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'Agence BAIE qui en a établi la définition et arrêté le coût prévisionnel.

Cette opération s'élève à un cout prévisionnel estimé à 161 660 € HT soit 193 992 € TTC.

Il convient de définir le plan de financement de cette opération :

- FCTVA	31 822 €
- Subvention au titre de la DETR 2022 50%)	80 830 €
- Subvention du conseil départemental	31 822 €
- Reste à charge à la CdC	49 518 €

Les membres du conseil, décident à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'accepter le plan de financement prévisionnel de cette opération tel qu'énoncé ci-dessus.
- D'inscrire au budget 2022 les dépenses et recettes afférentes à ce projet.

Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 061-200068856-20220127-2022_01_011-DE

- D'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de financement correspondante au titre de la DETR 2022 et auprès du conseil départemental de l'Orne.
- De signer tous documents se rapportant à l'engagement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer sans délais la consultation des entreprises.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

